

## Note aux rédactions

### Travaux de réparations ponctuelles de la chaussée sur la RD40A Communes de Vendegies-sur-Ecaillon et Sommaing

Entre le lundi 2 et le vendredi 6 novembre 2020, pour une durée de 2 jours (sous réserve des conditions climatiques et de l'évolution de la crise sanitaire), le Département du Nord entreprendra des travaux de réparations ponctuelles de la chaussée sur la RD40A sur les communes de Vendegies-sur-Ecaillon et Sommaing.

Ces travaux permettront de renforcer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de la chaussée.

#### **Organisation des travaux :**

Les travaux seront réalisés sous déviation de circulation.

#### **Sens : Solesmes vers Denain et inversement**

La RD 40A sera barrée au carrefour rue de Solesmes et rue de Denain sur le territoire de la commune de Vendegies-sur-Ecaillon.

L'accès riverains sera maintenu.

La déviation empruntera donc :

- À Vendegies-sur-Ecaillon, la RD114 (chaussée Brunehaut) et en traversée de la commune de Saulzoir (rue Jean Mermoz),
- Puis la RD955 (rue Jean Jaurès et rue d'Haspres) à Saulzoir et en traversée de la commune d'Haspres (rue Jules Boucly)
- Prolongée par la RD955A (rue Raout) dans la commune d'Haspres
- Puis la RD88 (rue de Valenciennes) en traversée d'Haspres pour rejoindre Monchaux-sur-Ecaillon,
- Et rejoindre la RD40A au giratoire à l'entrée d'agglomération de Monchaux-sur-Ecaillon (carrefour entre la rue d'Haspres, rue du pont, rue de Thiant) où se situera la fin de la déviation.

**Montant des travaux :** 132 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

#### **Mise en place de clauses d'insertion**

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 24 heures prévues.



Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.